



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille onze, le six décembre, à 19 heures,*
6/12/2011

Date d'affichage
19/12/2011

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, Mme Jallerat, Mme Mennel, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Stéri, Mme Cambon, M. Denis.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. Naturel (P/Mme Dodrelle), Mme Dru-Genthier (P/Mme Bouchet), M. Deck (P/M. Pigné), M. Valent-Falandry (P/Mme Aubert), M. Poulain (P/M. Stéri), M. Thoquenne (P/Mme Cambon).

ABSENTES EXCUSEES : Mme Larangeira, Mme Thibaud.

Monsieur LE BIHAN a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Modification du tableau des effectifs 2011
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au PAC de Parmain.

Le Conseil municipal,

⇒ **ACCEPTE à l'UNANIMITE** ces deux questions supplémentaires.

1) Décision modificative n°1

Le Conseil municipal,

⇒ **ADOPTE A LA MAJORITE (6 abstentions)** la décision modificative n°1 :

- 6574 diverses subventions - 750 euros
- 6574 American Legend + 750 euros

2) Indemnité allouée au comptable du Trésor

Chaque année le conseil municipal se prononce sur le versement de l'indemnité versée au comptable du Trésor public.

⇒ **ACCEPTE A LA MAJORITE (4 abstentions – 2 votes contre)** de verser le montant de l'indemnité au receveur municipal au titre de l'année 2011 d'un montant de 944,40 euros.

3) Demande d'affiliation au CIG de la Caisse des écoles de Corbeil-Essonnes (91)

Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91) a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France,

⇒ **DONNE A L'UNANIMITE** un avis favorable à l'adhésion de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91) au CIG à compter du 1^{er} janvier 2012.

4) Prise en charge exceptionnelle d'une partie des frais de transport pour les élèves du collège et du lycée – annule et remplace la délibération du 10 octobre 2011

La délibération du 10 octobre 2011 spécifiait le nombre d'enfants parminois utilisant les services de transport scolaire,

⇒ **DECIDE A L'UNANIMITE** de participer aux frais de transports pour les élèves du collège et du lycée, 10 euros par élève, et indique que la présente décision annule et remplace la délibération du 10 octobre 2011.

5) Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement (TLE)

Considérant que pour financer les équipements publics de la ville, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée,

Considérant qu'elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012,

Considérant qu'elle est aussi destinée à remplacer au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE),

Le taux actuel est de 5 %,

Le conseil municipal

⇒ **FIXE A L'UNANIMITE** le taux de la taxe d'aménagement et la taxe locale d'équipement à 5 %, pour une durée de 3 ans et prend note que ce taux pourra être révisé tous les ans.

6) Marché d'entretien des bâtiments communaux – procédure d'appel d'offres

Considérant que le marché d'entretien des bâtiments communaux arrive à son terme début 2012, il y a lieu de lancer une nouvelle procédure,

Le conseil municipal,

⇒ **AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres adaptée, et à signer ce marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents, les dépenses correspondantes à ce marché seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la ville 2012.

7) Marché des espaces verts – procédure d'appel d'offres

Considérant la fin du contrat d'entretien des espaces verts concernant l'entretien d'une partie des espaces verts de la ville ainsi que celui du stade Jacques Hunaut,

Le Conseil municipal

⇒ **AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres adaptée et à signer ce marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents, les dépenses correspondantes à ce marché seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la ville 2012.

(Détail des lieux entretenus - voir annexe)

8) Demande de subvention auprès du Conseil général pour les travaux d'amélioration des conditions d'accueil du Centre de loisirs de Jouy le Comte

Considérant le projet d'effectuer des travaux d'amélioration du centre de loisir de Jouy le Comte,

Considérant que ces travaux sont liés à l'amélioration des conditions d'accueil,

A L'UNANIMITE

⇒ **SOLLICITE** la participation du Conseil général à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit la somme de 8 700.80 €.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant des travaux intérieurs 17 614.00 € HT

Montant des travaux de fenêtres 20 694.78 € HT

Montant des travaux de clôture 5 195.24 € HT

Montant de la subvention sollicitée 8 700.80 € HT

soit à la charge de la ville la somme de 43 330.01 € sur le montant TTC des travaux.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre la différence entre le taux maximum et le taux réellement accordé.

9) Demande de subvention auprès du Conseil général pour la réalisation du relais des assistantes maternelles (RAM)

Considérant le projet de relais assistantes maternelles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux pour ce projet pédagogique,

Considérant que le montant des travaux sera inscrit au budget 2012,

A L'UNANIMITE :

⇒ **SOLLICITE** la participation du Conseil général à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit la somme de 5 622.17 €.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant des travaux 22 491.78 € HT

Montant de la subvention sollicitée 5 622.17 €

soit à la charge de la ville la somme de 21 277.99 € sur le montant TTC des travaux.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre la différence entre le taux maximum et le taux réellement accordé.

⇒ **SOLLICITE** le bénéfice d'une subvention auprès de la CAF du Val d'Oise.

10) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'amélioration de l'aire de jeux – square de la Sablière

Considérant le projet d'effectuer des travaux d'amélioration de l'aire de jeux du square de la sablière,

Considérant que ces travaux sont liés à l'amélioration et au bien être des enfants,

Considérant que la ville est éligible en 2012 au titre de la réserve parlementaire,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 35 000.00 €,

Considérant que le montant des travaux sera inscrit au budget 2012,

A LA MAJORITE 2 abstentions :

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la subvention.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant des travaux 44 088.50 € HT soit la somme de 52 729.85 € TTC

Montant de la subvention sollicitée 35 000.00 €

soit à la charge de la ville la somme de 17 729.84 € sur le montant TTC des travaux.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre la différence entre le taux maximum et le taux réellement accordé.

⇒ **SOLLICITE** auprès de l'Assemblée Nationale une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 35 000 €.

11) Demande de subvention auprès du Conseil général – création d'un terrain multisport sur le terrain rouge de l'école Maurice Genevoix primaire

Considérant le projet d'effectuer des travaux de création d'un terrain multisports,
Considérant que ces travaux sont liés aux besoins des associations locales et des scolaires,
Considérant que le montant des travaux sera inscrit au budget 2012,

A L'UNANIMITE

⇒ **SOLLICITE** la participation du Conseil général à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit la somme de 4 980 €.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant des travaux 24 900.50 € HT soit 29 780,99 TTC

Montant de la subvention sollicitée 4 980 €

soit à la charge de la ville la somme de 24 800,99 € sur le montant TTC des travaux.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre la différence entre le taux maximum et le taux réellement accordé.

12) Demande de subvention auprès du Conseil général pour des travaux d'amélioration des groupes scolaires Maurice Genevoix 2 et école du Centre

Considérant le projet d'effectuer des travaux réfection des cours d'école des maternelles du centre, Maurice Genevoix 2 et primaire ainsi que des travaux de ravalement des bâtiments scolaires du centre,

Considérant que ces travaux sont liés à la rénovation des bâtiments et mise en sécurité des cours d'écoles,

Considérant que le montant des travaux sera inscrit au budget,

A L'UNANIMITE

⇒ **SOLLICITE** la participation du Conseil général à hauteur de 35 % du montant HT des travaux soit la somme de 36 897 € TTC.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant des travaux 105 420.00 € HT soit 126 082,32 TTC

Montant de la subvention sollicitée 36 897.00 €

soit à la charge de la ville la somme de 89 185.32 € sur le montant TTC des travaux.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre la différence entre le taux maximum et le taux réellement accordé.

⇒ **INDIQUE** que les travaux seront étalés sur 2 ans avec la priorité à l'école élémentaire Maurice Genevoix.

13) Réactualisation des statuts du SITE (Syndicat intercommunal de transport d'élèves de Beaumont et l'Isle-Adam)

Suite à la signature de la convention entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Syndicat Intercommunal des transports d'élèves de Beaumont S/Oise et L'Isle-Adam, il convient de réactualiser les statuts du SITE,

A L'UNANIMITE

⇒ **VOTE** les nouveaux statuts ci-annexés.

14) Modification du tableau des effectifs

=> **A L'UNANIMITE ACCEPTE** de créer un emploi de chef de service de Police municipale de catégorie B.

15) Subvention exceptionnelle versée au PAC

=> **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ** de verser une subvention exceptionnelle au Parmain Athletic Club d'un montant de 106,50 euros.

- Prend connaissance des rapports annuels d'activités 2010 du SIAPIA (assainissement), du SIAEP (eau potable) et du Syndicat Tri Or.

Questions de l'opposition

1/ Depuis deux ans la neige est présente en abondance et tombe par surprise, elle a bloqué la circulation en de nombreuses rues. Les services municipaux disposent ils du matériel et des moyens humains nécessaires? De quelle quantité de sable dispose la commune? Est ce que tout est prêt pour y faire face le cas échéant ?

Réponse de Monsieur le Maire : Toutes les dispositions sont prises comme par le passé. Matériels et matériaux sont opérationnels avec plus de 75 tonnes pour le sel.

2/ En 2012, les élections présidentielles et législatives se tiendront. Concernant les fameuses "500 signatures" pour les candidatures à la présidentiel, le maire envisage de donner sa signature à quel (s) candidat(s)? Plus largement des meetings et autres rendez vous sont ils prévus dans la commune ?

Réponse de Monsieur le Maire : Cette question ne concerne que le Maire qui prendra sa décision en temps utiles.

3/ Comme chaque année la ville a été superbement fleurie, nous reconnaissons le travail effectué par les employés communaux. Les parterres du parvis de l'église de Parmain " Le Sacré Choeur " ne sont plus entretenus, ni désherbés. Le parvis et le campanile ont été cédés à la commune pour l'euro symbolique. Qui à la charge d'entretenir les parterres car leur abandon fait contraste avec les jardinières qui embellissent la clôture de l'église, et des écoles situées à côté ?

Réponse de Monsieur le Maire : Un quiproquo s'est insinué dans la gestion de cet espace. Appartenant en totalité à la commune, les instructions seront renouvelées aux agents d'entretien.

4/ L'aire des gens du voyage est bien avancée, son ouverture ne devrait pas tarder. Qu'est il envisagé pour que les terrains qui jouxtent cette aire ne soient pas occupés? Qui y a-t-il de prévu pour la gestion administrative et accueil de ces voyageurs? Comment sera gérée leur arrivée, départ, consommation eau-électricité, location emplacement, inscription dans les écoles ?

Réponse de Monsieur le Maire : Toute la gestion sera dédiée à un organisme extérieur dont le choix interviendra début janvier.

5/ A la sortie de l'école de Jouy, les parents expriment leur mécontentement devant la vitesse excessive de certains automobilistes, des contrôles de vitesse au moyen de radars mobiles pourraient-ils être effectués, puisque les ralentisseurs installés cet été sont insuffisants ?

Réponse de Monsieur le Maire : les ralentisseurs ralentissent... il suffit pour cela de le constater de visu... et de s'en référer aux réclamations des usagers les jugeant trop contraignants.

6/ 2010 a vu fleurir les ralentisseurs parfois doublés, Monsieur le Maire avait annoncé que 60 nouveaux ralentisseurs devaient être installés et que chaque année ce programme serait maintenu. Où sont les actes ?

Réponse de Monsieur le Maire : Je pense qu'une erreur s'est glissée dans cette question mais « l'erreur étant humaine » il suffit de lire ce qui a été annoncé, 10 ralentisseurs par an sur un mandat de six ans soit soixante ralentisseurs.

7/ La place de l'Europe a été refaite mais les critiques des riverains sont fortes. Lors des pluies le sol devient sable rouge et il s'incruste dans les chaussures et sali les voitures. Pourrait-on prévoir une correction à ce défaut ?

Réponse de Monsieur le Maire : Ce « défaut » est d'ores et déjà corrigé par l'entreprise qui doit intervenir prochainement en raclant le rouge, mettant en place une grave, et dispersant le rouge sur le terrain de sport de Genevoix élémentaire.

8/ Lors de raccordements ou de branchements aux réseaux collectifs d'assainissement, d'électricité..., les fournisseurs facturent cette prestation au demandeur et s'engagent à remettre en état la voirie après leurs interventions. Généralement confiés à des sous-traitants, les dégâts aux revêtements sont souvent oubliés » et la charge de remise en état fini par retomber sur la commune. Ainsi devant « Le Clos Pollet », 12 rue du Moulin, à la hauteur du 67 rue du Maréchal Foch, devant le 28 et 30 rue Albert 1^{er}. C'est inadmissible.

Monsieur le Maire, pouvez vous vous engager à ce que les services municipaux soient attentifs au suivi de ces raccordements et à ce que les injonctions aux donneur d'ordre soient réalisées pour que ces travaux soient terminés au plus tôt et au pire avant la fin de l'année 2012?

Réponse de Monsieur le Maire : Il ne semble pas que cela soit avéré sur le terrain. Monsieur Manchet est chargé de faire le point.

9/ Quelles dispositions conservatoires de la voirie ont été prises par les services municipaux pour garantir à l'occasion des gros travaux rue du Ml Foch (résidence pour personnes âgées) et rue Albert 1^{er} (logements collectifs au 5) ?

Réponse de Monsieur le Maire : Un PV d'huissier a été dressé en temps voulu.

Informations du Maire :

Remerciements de :

- l'association « Les bouffons ensemble » pour la représentation théâtrale des « monologues des machins » du samedi 15 octobre 2011
- L'association Prévention routière pour la subvention attribuée au Comité départemental.
- Du Parti socialiste – section de l'Isle-Adam pour l'attribution d'une salle et du matériel électoral à l'occasion des primaires socialistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise

Liste des espaces verts entretenus en contrat extérieur

Contrat d'entretien avec ESAT AVENIR

- Terrain de Jouy le Comte derrière le centre de loisir
- Talus de Jouy le Comte rue des Maillets
- Terrain et abords du stade
- Allée Verte
- Terrain d'évolution face au collège

Entretien par société extérieure

- Allée des Peupliers
- Square de la sablière
- Rue Wilson et blanchet
- Groupe scolaire Maurice Genevoix
- Fauchage des talus des rues suivantes :Quai des saules, Rue de Parmain, Chemin moulin Morel, Chemin du Clos Pollet.